

**PROVINCE DE QUÉBEC
COLLÈGE MONTMORENCY
VILLE DE LAVAL**

PROCÈS-VERBAL de la **332^e** assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Collège Montmorency qui a eu lieu le 19 juin 2017, à 17h30, à la salle du Conseil d'administration, local B-2492.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames Johanne Allaire
 Lucie Buist-Petit
 Roxanne Cléroux
 Louise Lacoste
 France Lamarche
 Christiane Pichette
 Annie Saint-Germain

Messieurs Robin Blanchet
 Sylvain Chaput
 Pierre-Antoine Leblanc
 Jean-Philippe Martin
 Hervé Pilon
 Étienne Rouleau
 Emmanuel Roy-Allain

INVITÉS PRÉSENTS

Mesdames Véronique Côté
 Isabelle Legault
 Claudia Ortiz

Messieurs Yves Carignan
 Pierre Tison

ABSENCES MOTIVÉES

Jacques Cyr
Marc DeBlois
Anthony Lacopo

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Procès-verbal de la 331^e assemblée ordinaire: corrections et approbation**
- 3. Affaires découlant de ce procès-verbal**
- 4. Rapport du directeur général**
- 5. Points de décision**

- (d) 5.1 Rapport d'évaluation : Techniques de muséologie (570.B0)
- (d) 5.2 Plan de formation : Technologie de l'architecture (221.A0)
- (d) 5.3 Grilles de cours 2017-2018 : Sciences de la nature (200.B0)
- (d) 5.4 Programmes pour autochtones
 - 5.4.1 Sciences humaines - Communautés autochtones (300.B0)
 - 5.4.2 Arts, lettres et communications - Communautés autochtones (500.B1)
 - 5.4.3 Cheminement Tremplin DEC pour autochtones

- (d) 5.5 Diplôme d'études collégiales (DEC) - Recommandation de sanctions
- (d) 5.6 Composition de la Commission des études
- (d) 5.7 Contrat de service de patrouille et de gardiennage (AO-1617-006)
- (d) 5.8 Contrat de service de déneigement et d'enlèvement de la neige (AO-1617-007)
- (d) 5.9 Contrat du CCSR – molécule de gaz (Gaz Métro)
- (d) 5.10 Budget de fonctionnement 2017-2018
- (d) 5.11 Budget d'investissement 2017-2018
- (d) 5.12 Reddition de compte de la gestion contractuelle
- (*) 5.13 Planification des besoins en locaux – location des Galeries Laval
- (d) 5.14 Refonte des règlements : dépôt du projet de règlement sur la nomination et le renouvellement de mandat des hors-cadres – Avis de motion
- (d) 5.15 Engagement envers le comité de candidature de Laval pour l'obtention de la finale des Jeux du Québec – Été 2020
- (d) 5.16 Calendrier des séances 2017-2018
- (d) 5.17 Délégation des pouvoirs période estivale 2017

6. Points d'information

- 6.1 Révision du plan stratégique 2014-2020
- 6.2 Engagement envers la politique régionale de développement social pour la région de Laval - Vision du centre-ville de Laval de la Chambre de commerce et d'industrie de Laval
- 6.3 Mise en œuvre de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes
- 6.4 Attestation d'études collégiales (AEC)
- 6.5 Calendrier scolaire 2017-2018
- 6.6 Bilan annuel de la Commission des études 2016-2017
- 6.7 Rapport annuel des départements 2016-2017
- 6.8 Rétrospective des bourses et des prix 2016-2017

7. Correspondance et communications écrites

8. Varia

1. Adoption de l'ordre du jour

Après constat du quorum, monsieur Robin Blanchet déclare l'assemblée ouverte. Madame Nicole Barezi agit comme secrétaire de l'assemblée.

Un administrateur souhaite faire l'ajout d'un point 4.1 intitulé « Climat de travail au Collège ».

Il est proposé par : Mme Annie Saint-Germain

Appuyé par : M. Étienne Rouleau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la 332^e assemblée.

2. Procès-verbal de la 331^e assemblée ordinaire : corrections et approbation

Il est proposé par : Mme Lucie Buist-Petit

Appuyé par : Mme Louise Lacoste

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la 331^e assemblée ordinaire avec les modifications proposées.

3. Affaires découlant de ce procès-verbal

Le tableau de suivi a été déposé.

Le directeur général explique que dans le dernier procès-verbal, un bref rappel a été fait quant à tout le processus entourant la question du Quesada notamment les documents dont il a été question lors des séances de novembre et de janvier dernier.

CA16/17-331.4/
RAPPORT DU
DIRECTEUR
GÉNÉRAL

4. Rapport du directeur général

Le directeur général informe les administrateurs que M. Robin Blanchet, Mme Roxanne Cléroux et lui ont assisté à une formation sur la gouvernance dont l'invitation avait été soumise par la ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Il ajoute que cette formation fut très pertinente et que par conséquent, les documents en lien avec celle-ci ont été déposés sur la plateforme.

CA16/17-331.4.1/
CLIMAT DE TRAVAIL
AU COLLÈGE

4.1 Climat de travail au Collège

Un administrateur relate des derniers événements ayant eu lieu au sein du Collège. Il explique que la présidente du SEECM aurait voulu pouvoir s'adresser aux administrateurs ce soir et que sa demande lui aurait été refusée. L'administrateur soulève qu'il aurait été préférable que l'on puisse lui permettre de se faire entendre quant au climat actuel et quant aux récents événements. Dans cette optique, un administrateur fait une proposition formelle à l'effet de permettre à la présidente du SEECM de pouvoir intervenir auprès des administrateurs lors d'une séance subséquente.

CONSIDÉRANT les éléments soulevés;

CONSIDÉRANT la demande soumise par la présidente du SEECM quant à la possibilité d'être entendu au Conseil d'administration;

Il est proposé par : M. Jean-Philippe Martin

Appuyé par : M. Étienne Rouleau

DE PERMETTRE à la présidente du SEECM d'être entendue lors d'une prochaine assemblée, à l'automne 2017.

Le directeur général explique quant à lui qu'une analyse organisationnelle a présentement lieu et que cette analyse devrait donner lieu à un rapport en septembre. Il ajoute aussi qu'une demande de médiation a été déposée la semaine dernière et explique qu'une réponse de l'exécutif du SEECM leur a été transmise à l'effet qu'ils souhaitent aller en assemblée afin de consulter leurs membres avant de se prononcer.

Un administrateur se questionne à savoir si c'est le consultant lui-même qui viendra faire la présentation des résultats de l'analyse organisationnelle. On lui répond qu'en effet, cette présentation est prévue.

5. Sujets discutés

CA16/17-331.5/
SUJETS DISCUTÉS

(d) 5.1 Rapport d'évaluation : Techniques de muséologie (570.B0)

La directrice des études explique que le Conseil d'administration a adopté, en juin 2014, une résolution qui prévoit la mise en œuvre du processus prévu par la *Politique institutionnelle d'évaluation de programme* en Techniques de muséologie. Elle ajoute que le devis d'évaluation a été présenté pour information aux membres du Conseil d'administration le 26 novembre 2014 et que par conséquent, le présent rapport d'évaluation est déposé pour adoption.

CONSIDÉRANT la mission du Collège de rendre accessible un enseignement de qualité;

CONSIDÉRANT les responsabilités confiées à la Direction des études dans la mise en œuvre des programmes;

CONSIDÉRANT le respect de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes adoptée par le Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de programme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des études;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Christiane Pichette

Appuyé par : Mme Roxanne Cléroux

D'ADOPTER le rapport d'évaluation du programme de Techniques de muséologie (570.B0).

(d) 5.2 Plan de formation : Technologie de l'architecture (221.A0)

La directrice des études explique aux administrateurs que des modifications ont été apportées au plan de formation du programme Technologie de l'architecture à la suite du processus d'implantation terminé en mai 2016. Les nouvelles grilles de cours 2017-2018 ont été adoptées le 31 janvier dernier par le Conseil d'administration. Ce plan de formation est présenté pour adoption et entrera en vigueur à l'automne 2017.

CONSIDÉRANT le pouvoir du ministre de fixer les objectifs et standards des programmes et le pouvoir du Collège de déterminer les activités d'apprentissage pour la composante de formation spécifique dans les programmes d'études techniques, en vertu de l'article 11 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC);

CONSIDÉRANT l'obligation du Collège d'adopter et de rendre publique une description des objectifs, des standards et des activités d'apprentissage dans chaque programme en vertu de l'article 17 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC);

CONSIDÉRANT l'approbation par le Conseil d'administration du 31 janvier 2017 des activités d'apprentissage telles qu'elles apparaissaient à la grille de cours déposée;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de programme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des études;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : M. Jean-Philippe Martin

Appuyé par : M. Étienne Rouleau

D'APPROUVER le plan de formation du programme de Technologie de l'architecture (221.A0).

(d) 5.3 Grilles de cours 2017-2018 : Sciences de la nature (200.B0)

La directrice des études explique aux administrateurs que le comité de programme de Sciences de la nature a demandé des modifications à la grille de cours pour les raisons suivantes :

1. Pour régulariser une situation datant de 2012. Des modifications aux descriptions institutionnelles pour les cours 201-NYA et 201-NYB ont été réalisées, mais elles n'ont pas été inscrites dans le plan de formation actuel.

2. Pour permettre l'admission d'un plus grand nombre d'étudiants dans ce programme et d'équilibrer les groupes aux sessions automne/hiver. Ceci implique donc une inversion entre deux cours et des modifications à apporter à certains préalables.

CONSIDÉRANT le pouvoir du Collège de déterminer des activités d'apprentissage dans les programmes d'études, en vertu des articles 8 et 10 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC);

CONSIDÉRANT la démarche encadrant la détermination des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège;

CONSIDÉRANT le respect de la procédure de détermination des activités d'apprentissage;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par le comité de programme;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre à la Commission des études, avant leur discussion par le Conseil, le choix des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des études;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : M. Sylvain Chaput

Appuyé par : M. Louise Lacoste

D'ADOPTER les activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège, telle qu'elles apparaissent au document joint à l'avis de convocation de la présente pour le programme Sciences de la nature (200.B0).

(d) 5.4 Programmes pour autochtones

La directrice des études explique aux administrateurs que, suite à une entente avec la Commission scolaire Kativik, le Collège accueille depuis l'automne 2016 des étudiantes et des étudiants inuit. Le Collège s'est engagé à faciliter leur transition et à les soutenir vers la réussite. Par conséquent, il doit mettre en œuvre des programmes de formation adaptés à cette clientèle.

Des demandes d'autorisation doivent être déposées au Ministère pour les programmes suivants :

- Sciences humaines – Communautés autochtones (300.B0)
- Arts, lettres et communication – Communautés autochtones (500.B1)
- Cheminement Tremplin DEC pour autochtones (081.05)

De plus, la grille de cours du cheminement Tremplin DEC pour autochtones est présentée pour adoption et le plan de formation pour information.

5.4.1 Sciences humaines - Communautés autochtones (300.B0)

CONSIDÉRANT la mission du Collège d'assurer dans son milieu l'accessibilité à une formation collégiale de qualité;

CONSIDÉRANT que le Collège accueille depuis l'automne 2016 des étudiantes et des étudiants inuit;

CONSIDÉRANT l'engagement du Collège à faciliter leur transition et à les soutenir vers la réussite;

CONSIDÉRANT la volonté du Collège à mettre en œuvre une offre de formation adaptée à la culture du Nunavik;

CONSIDÉRANT l'obligation d'obtenir l'aval du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour pouvoir offrir un nouveau programme d'études collégiales;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des études;

Il est proposé par : Mme Annie Saint-Germain

Appuyé par : Mme Lucie Buist-Petit

D'APPROUVER le dépôt d'une demande d'autorisation au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour dispenser le programme de DEC Sciences humaines – communautés autochtones (300.B0).

5.4.2 Arts, lettres et communications - Communautés autochtones (500.B1)

CONSIDÉRANT la mission du Collège d'assurer dans son milieu l'accessibilité à une formation collégiale de qualité;

CONSIDÉRANT que le Collège accueille depuis l'automne 2016 des étudiantes et des étudiants inuits;

CONSIDÉRANT l'engagement du Collège à faciliter leur transition et à les soutenir vers la réussite;

CONSIDÉRANT la volonté du Collège à mettre en œuvre une offre de formation adaptée à la culture du Nunavik;

CONSIDÉRANT l'obligation d'obtenir l'aval du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour pouvoir offrir un nouveau programme d'études collégiales;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des études;

Il est proposé par : Mme Lucie Buist-Petit

Appuyé par : Mme Christiane Pichette

D'APPROUVER le dépôt d'une demande d'autorisation au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour dispenser le programme de DEC Arts, lettres et communication – communautés autochtones (500.B1).

5.4.3 Cheminement Tremplin DEC pour autochtones

CONSIDÉRANT la mission du Collège d'assurer dans son milieu l'accessibilité à une formation collégiale de qualité;

CONSIDÉRANT que le Collège accueille depuis l'automne 2016 des étudiantes et des étudiants inuit;

CONSIDÉRANT l'engagement du Collège à faciliter leur transition et à les soutenir vers la réussite;

CONSIDÉRANT la volonté du Collège à mettre en œuvre une offre de formation adaptée à la culture du Nunavik;

CONSIDÉRANT l'obligation d'obtenir l'aval du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour pouvoir offrir un nouveau cheminement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des études;

Il est proposé par : Mme Johanne Allaire

Appuyé par : Mme Roxanne Cléroux

D'APPROUVER le dépôt d'une demande d'autorisation au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour dispenser le cheminement Tremplin DEC pour autochtones (081.05).

(d) 5.5 Diplôme d'études collégiales (DEC) - Recommandation de sanctions

CONSIDÉRANT que la Direction des études s'est assurée de la conformité des dossiers des étudiantes et des étudiants avec les exigences du Ministère;

CONSIDÉRANT la liste des recommandations de sanction des études présentée;

Il est proposé par : Mme Christiane Pichette

Appuyé par : Mme Roxanne Cléroux

DE RECOMMANDER au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de décerner un diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont les noms figurent sur la demande de sanction déposée sous la cote CA16/17.332.5.5

(d) 5.6 Composition de la Commission des études

La directrice des études présente aux administrateurs la composition de la Commission des études (présidence, responsables de programmes et autres membres) pour l'année 2017-2018 (au 19 juin 2017). Elle ajoute qu'à l'automne, des étudiants seront nommés et s'ajouteront aux membres figurant déjà sur la liste.

CONSIDÉRANT la composition de la Commission des études pour l'année 2017-2018 déposée en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 7 sur la Commission des études;

CONSIDÉRANT les modalités de nomination des responsables pédagogiques prévues à l'article 3.1.1 e) du Règlement numéro 7 sur la Commission des études;

CONSIDÉRANT le respect par le Collège des règles de composition et de nomination des membres de la Commission des études telles qu'énoncées à l'article 3.1.1 du règlement numéro 7 sur la Commission des études;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

Il est proposé par : Mme Lucie Buist-Petit

Appuyé par : Mme Annie Saint-Germain

DE RECEVOIR officiellement la liste des membres de la Commission des études pour l'année 2017-2018, le tout selon la liste annexée.

(d) 5.7 Contrat de service de patrouille et de gardiennage (AO-1617-006)

La directrice des services financiers et des ressources matérielles explique aux administrateurs que le contrat du service de patrouille et de gardiennage du Collège arrive, le 30 juin 2017, au terme de la deuxième année optionnelle. Un appel d'offres public a été réalisé du 18 avril au 8 mai 2017, pour un

contrat ferme de trois ans avec option de renouvellement pour deux périodes subséquentes d'une année chacune.

La directrice des services financiers et des ressources matérielles souhaite solliciter les membres du Conseil d'administration pour autoriser l'octroi du contrat, tel que recommandé par le comité de sélection.

CONSIDÉRANT que le Collège s'est prévalu de l'option de renouvellement avec la firme Garda pour une période d'un an prévue au contrat et que celle-ci arrive à terme au 30 juin 2017 ;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public numéro AO-1617-006 a été effectué pour un contrat ferme de trois ans, débutant le 1^{er} juillet 2017 et se terminant le 30 juin 2020, avec option de renouvellement pour deux périodes subséquentes d'une année chacune ;

CONSIDÉRANT que la méthode d'adjudication selon le prix ajusté le plus bas a été retenue en fonction de la grille d'évaluation des soumissions ;

CONSIDÉRANT le document **CRITÈRES D'ÉVALUATION DU CAHIER DES SOUMISSIONS** avec usage du paramètre k, inclus dans les documents de l'appel d'offres en vue de faire connaître les cinq critères de qualité sur lesquels les propositions ont été évaluées ainsi que la pondération appliquée ;

CONSIDÉRANT que la durée du processus d'appel d'offres a eu lieu du 18 avril au 8 mai 2017 ;

CONSIDÉRANT la création du comité de sélection en conformité avec l'article 26 du Règlement sur les contrats de services des organismes publics ;

CONSIDÉRANT le résultat de l'analyse de la qualité des soumissions par le Comité de sélection et de la détermination du prix ajusté pour fin d'adjudication au plus bas soumissionnaire ;

CONSIDÉRANT que quatre (4) prestataires de services ont déposé une soumission et que deux (2) d'entre elles n'ont pas obtenu le minimum de 70 points pour passer à l'étape d'évaluation des prix ;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des services financiers et des ressources matérielles et de la direction générale ;

Il est proposé : Mme Louise Lacoste

Appuyé par : Mme Johanne Allaire

D'AUTORISER l'octroi du contrat de service de patrouille et de gardiennage du Collège Montmorency à la compagnie Garda World au montant de 813 306,96\$ (taxes en sus) pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018. Pour les années 2018/2019 et 2019/2020 soit la 2^e et la 3^e année du contrat ferme de trois ans ainsi que pour les deux années d'option, soit l'année 2020/2021 et l'année 2021/2022, les taux horaires seront ajustés des indexations liées au décret sur les agents de sécurité.

Deuxième résolution avec le 10%

CONSIDÉRANT que le Collège s'est prévalu de l'option de renouvellement avec la firme Garda pour une période d'un an prévue au contrat et que celle-ci arrive à terme au 30 juin 2017 ;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public numéro AO-1617-006 a été effectué pour un contrat ferme de trois ans, débutant le 1^{er} juillet 2017 et se terminant le 30 juin 2020, avec option de renouvellement pour deux périodes subséquentes d'une année chacune ;

CONSIDÉRANT que la méthode d'adjudication selon le prix ajusté le plus bas a été retenue en fonction de la grille d'évaluation des soumissions ;

CONSIDÉRANT le document **CRITÈRES D'ÉVALUATION DU CAHIER DES SOUMISSIONS** avec usage du paramètre k, inclus dans les documents de l'appel d'offres en vue de faire connaître les cinq critères de qualité sur lesquels les propositions ont été évaluées ainsi que la pondération appliquée ;

CONSIDÉRANT que la durée du processus d'appel d'offres a eu lieu du 18 avril au 8 mai 2017 ;

CONSIDÉRANT la création du comité de sélection en conformité avec l'article 26 du Règlement sur les contrats de services des organismes publics ;

CONSIDÉRANT le résultat de l'analyse de la qualité des soumissions par le Comité de sélection et de la détermination du prix ajusté pour fin d'adjudication au plus bas soumissionnaire ;

CONSIDÉRANT que quatre (4) prestataires de services ont déposé une soumission et que deux (2) d'entre elles n'ont pas obtenu le minimum de 70 points pour passer à l'étape d'évaluation des prix ;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des services financiers et des ressources matérielles et de la direction générale ;

Il est proposé : Mme Christiane Pichette

Appuyé par : M. Sylvain Chaput

D'AUTORISER l'octroi du contrat de service de patrouille et de gardiennage du Collège Montmorency à la compagnie Garda World au montant de 813 306.96\$ (taxes en sus) pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018. Pour les années 2018/2019 et 2019/2020 soit la 2^e et la 3^e année du contrat ferme de trois ans ainsi que pour les deux années d'option, soit l'année 2020/2021 et l'année 2021/2022, les taux horaires seront ajustés des indexations liées au décret sur les agents de sécurité.

DE PERMETTRE l'ajustement du nombre d'heures rattachées au contrat en fonction d'éventuels agrandissements ou événements spéciaux. La limite de ces ajustements d'horaire ne pourra toutefois excéder 10% du montant initial du contrat, soit un montant de 81 330,69 \$ (taxes en sus). Il est entendu que chaque ordre de changement devra se faire dans le respect de la délégation de pouvoir autorisée au Règlement de régie interne (numéro 1) et au Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services, de travaux de construction et à la délégation des pouvoirs dévolus aux dirigeants de l'organisme (numéro 4) du Collège.

Il est proposé par : Mme Louise Lacoste

Appuyé par : Mme Johanne Aallaire

(d) 5.8 Contrat de service de déneigement et d'enlèvement de la neige (AO-1617-007)

La directrice des services financiers et des ressources matérielles explique aux administrateurs que le contrat du prestataire de services chargé du déneigement du Collège arrivera à son terme le 30 juin 2017. Par conséquent, un appel d'offres public a été réalisé du 10 au 29 mai 2017 afin de déterminer le nom du prestataire de services qui va exécuter le prochain contrat.

La directrice des services financiers et des ressources matérielles souhaite solliciter les membres du Conseil d'administration pour autoriser l'octroi du contrat, tel que recommandé par le comité de sélection.

CONSIDÉRANT que le Collège désire se prévaloir des services d'un prestataire de services pour déneiger le stationnement ainsi que les accès à ses bâtiments ;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé du 10 au 29 mai 2017 afin de déterminer le prestataire de services qui se verra confier l'exécution du contrat de déneigement ;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre de services pour le déneigement et l'enlèvement de la neige, et que les trois plus bas soumissionnaires conformes sont les suivants :

Nom du fournisseur	MONTANT DE LA SOUMISSION (TAXES EN SUS)
1. LES SERRES SYLVAIN CLÉROUX INC.	594 368,75 \$
2. SIG-NATURE – 9115-7883 QC INC.	748 375,00 \$

3. LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.	806 375,00 \$
--	---------------

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité des soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT que le prestataire de services Les Serres Sylvain Cléroux inc. est le plus bas soumissionnaire conforme ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service des ressources matérielles et du directeur général ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Il est proposé par : Mme Lucie Buist-Petit

Appuyé par : M. Sylvain Chaput

D'AUTORISER l'octroi du contrat au prestataire de services Les Serres Sylvain Cléroux inc., pour l'exécution du contrat de déneigement, au montant de 594 368,75 \$ (excluant les taxes), pour une période de deux ans, soit du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2019, plus une année optionnelle du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, et qui se répartit ainsi :

pour l'année 2017/2018 : 87 500,00 \$ (excluant les taxes)

pour l'année 2018/2019 : 87 500,00 \$ (excluant les taxes)

pour l'année 2019/2020 : 87 500,00 \$ (excluant les taxes) année optionnelle

L'enlèvement de la neige sera facturé selon les besoins tels que décrits dans les documents d'appel d'offres.

(d) 5.9 Contrat du CCSR – molécule de gaz (Gaz Métro)

La directrice des services financiers et des ressources matérielles explique aux administrateurs qu'il s'agit là d'une résolution autorisant le Collège à se joindre à l'appel d'offres public que lancera le CCSR pour l'acquisition de gaz naturel. Elle précise et rappelle que le fait de procéder ainsi par achat regroupé permet des économies substantielles et donne aux cégeps un pouvoir d'achat plus important. De plus, l'achat et la négociation de molécules demeurent très techniques et requièrent des connaissances et beaucoup de spécialisation.

Un administrateur se questionne sur la durée du contrat. La directrice lui explique qu'il s'agit très souvent de contrat assez court compte tenu de la nature du produit et des prix qui sont sujets à changement sur une longue période.

CONSIDÉRANT que le Centre collégial des services regroupés (CCSR) souhaite lancer un appel d'offres public pour l'acquisition de gaz naturel pour les cégeps;

CONSIDÉRANT que le CCSR doit obtenir, de chacun des collèges voulant se joindre à cette négociation, un mandat de participation avant de lancer l'appel d'offres et cela conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics;

CONSIDÉRANT l'intérêt du Collège à se joindre à un appel d'offres public regroupé pour l'acquisition de gaz naturel;

CONSIDÉRANT que la molécule de gaz étant une commodité disponible via des fournisseurs indépendants et que son acquisition est assujettie à la Loi sur les contrats des organismes publics (L.Q. C-65.1);

CONSIDÉRANT que Gaz Métro est le seul fournisseur qui peut assurer la distribution du gaz naturel au Québec donc le volet distribution n'est pas touché par la Loi;

CONSIDÉRANT la durée du contrat établie à 2 ans (24 mois) avec possibilité de renouvellement d'un (1) an;

CONSIDÉRANT que le volume moyen sur trois (3) ans du collège est d'approximativement 1 066 107 m³;

CONSIDÉRANT que les dépenses moyennes sur trois (3) ans par le collège s'élèvent à environ 572 083 \$;

CONSIDÉRANT l'ajout de 11 200 m² à partir de 2018-2019 pour le centre d'apprentissage en santé et en recherche;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adjudication du contrat, le contrat-cadre sera géré par le CCSR tandis que l'émission des bons de commande seront fait par le Collège;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice des services financiers et des ressources matérielles et du directeur général;

Il est proposé par : Mme Roxanne Cléroux

Appuyé par : Mme Lucie Buist-Petit

D'AUTORISER le CCSR à agir au nom du Collège Montmorency dans un appel d'offres public et à identifier le Collège Montmorency comme participant au contrat qui sera conclu pour l'acquisition de gaz naturel.

(d) 5.10 Budget de fonctionnement 2017-2018

La directrice des services financiers et des ressources matérielles explique qu'à la demande de certains administrateurs, elle a regroupé l'information quant au F.A.B.E.S (aussi disponible sur le site du ministère) afin de procéder à un rappel des notions complexes que celui-ci implique quant au budget de fonctionnement du Collège. Un document sommaire faisant une synthèse de l'information quant au F.A.B.E.S a été déposé sur la plateforme.

Approbation du budget de fonctionnement 2017-2018. Budget de 76 636 970\$ en équilibre.

CONSIDÉRANT le dépôt des allocations budgétaires 2017-2018 par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT les obligations requises par le règlement relatif à la gestion financière (numéro 3);

CONSIDÉRANT le dépôt des documents pour analyse par le comité d'audit ayant eu lieu le 8 juin 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité exécutif;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Directeur général et de la Directrice des services financiers et des ressources matérielles;

Il est proposé par : Mme Lucie Buist-Petit

Appuyé par : M. Sylvain Chaput

D'ADOPTER le budget de fonctionnement 2017-2018 tel que déposé.

(d) 5.11 Budget d'investissement 2017-2018

La directrice des services financiers et des ressources matérielles présente aux administrateurs le dépôt du budget d'investissement 2017-2018 tel que présenté au comité d'audit.

CONSIDÉRANT que allocations budgétaires autorisées par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ne seront déposées qu'en juillet;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le Collège de pouvoir dépenser certaines sommes pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT le dépôt du budget d'investissement 2017-2018, en fonction des allocations de l'année 16-17, pour examen par le Comité d'audit ayant eu lieu le 8 juin 2017;

CONSIDÉRANT qu'une version amendée sera redéposée pour approbation à la réception des allocations du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres de comité exécutif;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Directeur général et de la Directrice des services financiers et des ressources matérielles;

Il est proposé par : M. Sylvain Chaput

Appuyé par : Mme Roxanne Cléroux

D'ADOPTER le Budget d'investissement 2017-2018, tel que déposé.

(d) 5.12 Reddition de compte de la gestion contractuelle

La directrice des services financiers et des ressources matérielles explique aux administrateurs que cette reddition de compte est en lien avec la directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics;

CONSIDÉRANT les renseignements contenus dans les fiches d'autorisation transmises au secrétariat du Conseil du trésor et les informations publiées dans le système électronique d'appel d'offres conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) ou aux règlements, politiques et directives pris en vertu de cette loi sont sous la responsabilité du directeur général.

CONSIDÉRANT les renseignements contenus dans les fiches d'autorisation transmises au secrétariat du Conseil du trésor et les informations publiées dans le système électronique d'appel d'offres conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) ou aux règlements, politiques et directives pris en vertu de cette loi sont sous la responsabilité du directeur général;

CONSIDÉRANT le règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services, de travaux de construction et à la délégation des pouvoirs dévolus au dirigeant de l'organisme du Collège (règlement numéro 4);

Il est proposé par : Mme Christiane Pichette

Appuyé par : Mme Roxanne Cléroux

D'AUTORISER le directeur général à signer la déclaration du dirigeant d'organisme tel qu'exigé par la Loi sur les contrats des organismes publics.

(*) 5.13 Planification des besoins en locaux – location des Galeries Laval

CONSIDÉRANT que le Collège utilise à pleine capacité tous les espaces disponibles au 475, boulevard de l'Avenir;

CONSIDÉRANT que les locaux du Centre de formation continue au 1545 boulevard Le Corbusier sont utilisés à pleine capacité;

CONSIDÉRANT les importantes perspectives de croissance de la population lavalloise et de la clientèle du Collège, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue;

CONSIDÉRANT que la disponibilité de locaux additionnels aux Galeries Laval constitue une occasion à saisir pour davantage de flexibilité tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue;

CONSIDÉRANT que ces espaces additionnels envisagés en location sont d'environ 3 300 pieds carrés, les tarifs avantageux, et que le Collège a la capacité de payer cette location étant donné que ces nouveaux espaces permettront de générer des revenus additionnels;

CONSIDÉRANT que la durée envisagée sera sur un terme de neuf années et demie (9 ½), avec une option possible de sortie dès la quatrième (4^e) année;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de régie;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Christiane Pichette

Appuyé par : Mme Roxanne Cléroux

D'AUTORISER le directeur général, suite à l'approbation du Comité exécutif, à signer un addenda au bail de location du Centre de formation continue, d'une durée maximale de neuf années et demie (9 ½) avec option de retrait après quatre (4) ans et ce, pour un montant maximum annuel de cent vingt mille dollars (120 000.00 \$).

- (d) 5.14 Refonte des règlements : dépôt du projet de règlement sur la nomination et le renouvellement de mandat des hors-cadres – Avis de motion

Tel que requis par l'article 3.02 du Règlement numéro 2, je donne avis de motion qu'à une prochaine séance ordinaire du Conseil d'administration, le président du Conseil d'administration proposera d'adopter le Règlement relatif à la nomination et au renouvellement de mandat des hors-cadres du Collège Montmorency.

- (d) 5.15 Engagement envers le comité de candidature de Laval pour l'obtention de la finale des Jeux du Québec – Été 2020

Considérant la volonté d'obtenir la finale des Jeux du Québec à l'été 2020 par la Ville de Laval et l'ensemble des partenaires lavallois;

Considérant que la Finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d'un projet commun et d'accroître la fierté des citoyens;

Considérant que la Finale des Jeux du Québec permettra à Laval de se doter des équipements sportifs nécessaires et de les mettre en valeur;

Considérant que cet événement mettra en valeur la culture lavalloise, son patrimoine, ses institutions et ses artistes;

Considérant que la Finale des Jeux du Québec contribuera à la promotion du sport et de l'activité physique auprès de la population;

Considérant que l'organisation des Jeux permettra de développer une expertise et un fonds d'organisation pour d'autres événements sportifs majeurs;

Considérant la capacité de la Ville de Laval et de ses partenaires à présenter cet événement; En conséquence le **Collège Montmorency** lors d'une réunion de son conseil d'administration tenue le 19 juin 2017 s'engage à offrir au comité organisateur selon les modalités d'une entente à survenir ultérieurement, soit pour la période du 13 au 25 juillet 2020 :

La gratuité des installations et les équipements disponibles nécessaires à la tenue de la Finale des jeux du Québec à l'été 2020 soit :

- I. Hébergement : 88 classes afin d'y loger 6 régions;
- II. Salle des médias et salles de réunion : 5 salles de rencontre;
- III. Salon de presse et scrum : 2 salles (salle Claude Legault et salon du personnel);
- IV. Salle des missions : bibliothèque et locaux de travail, postes informatiques et rendre disponible un technicien en informatique;
- V. Permettre l'accès au réseau WiFi;
- VI. Village des athlètes : 4 gymnases et terrain extérieur;
- VII. Alimentation : utilisation de la cafétéria et de ses espaces et équipements de cuisine de 6 h à 9 h et de 16 h 30 à 20 h 30;
- VIII. Récréation : utilisation des espaces de l'agora pour les aires de détente ainsi que l'utilisation d'une salle pour 200 personnes pour le Bar des jeux;
- IX. Hygiène : utilisation des vestiaires, des toilettes et des douches des vestiaires sportifs;

- X. Santé : locaux pour l'unité médicale (clinique jeunesse);
- XI. Hygiène et salubrité : avoir sur place la présence de concierges qui veilleront à la propreté et l'entretien des lieux;
- XII. Locaux pour les bénévoles;
- XIII. Accès gratuit au stationnement du Collège;
- XIV. Assistance : identifier deux personnes ressources disponibles en tout temps afin de répondre aux situations d'urgences (Yves Carignan et Pierre Belcourt);
- XV. Les espaces d'accueil pour l'accréditation des athlètes, des entraîneurs, des officiels, des missionnaires et des invités pour chacun des blocs de compétition.

Il est proposé par **Mme Christiane Pichette** et appuyé par **Mme Johanne Allaire** et résolu à l'unanimité que notre organisation s'engage à offrir sans frais son support et ses installations au comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec – Laval - Été 2020, et ce pour une valeur de 1 188 336,00 \$.

(d) 5.16 Calendrier des séances 2017-2018

Séances du Comité exécutif 2017-2018

- Mercredi 16 août 2017
- Mardi 19 septembre 2017
- Mardi 14 novembre 2017
- Mardi 23 janvier 2018
- Mardi 10 avril 2018
- Mardi 12 juin 2018

Séances du Conseil d'administration 2017-2018

- Mardi 12 septembre 2017
- Mardi 3 octobre 2017
- Mardi 28 novembre 2017
- Mardi 6 février 2018
- Mardi 24 avril 2018
- Mardi 19 juin 2018

CA16/17-331.6/
POINTS
D'INFORMATION

Il est proposé par : Mme Christiane Pichette

Appuyé par : Mme Johanne Allaire

D'ADOPTER le calendrier des séances du Comité exécutif et du Conseil d'administration pour l'année 2017-2018 tel que déposé.

(d) 5.17 Délégation des pouvoirs période estivale 2017

CONSIDÉRANT le fait que le Conseil d'administration ne siège pas durant la période estivale;

CONSIDÉRANT que des situations exceptionnelles pourraient requérir des décisions relevant des pouvoirs attribués au Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT qu'en certains dossiers, le fait de procéder avec délai pourrait entraîner préjudice pour le Collège;

Il est proposé par : Mme Roxanne Cléroux

Appuyé par : Mme Lucie Buis-Petit

DE DÉLÉGUER au Directeur général les pouvoirs nécessaires pour procéder dans tous les dossiers le requérant et d'obliger le directeur général à faire rapport de décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoirs, lors de la prochaine assemblée ordinaire du Conseil d'administration. La présente délégation est valide du 20 juin 2017 jusqu'à la première assemblée du Conseil d'administration de l'année 2017-2018 prévue à l'automne 2017.

6. Points d'information

6.1 Révision du plan stratégique 2014-2020

Le directeur général explique aux administrateurs que les travaux se poursuivent relativement au Plan stratégique et que d'autres activités de consultation sont prévues à l'automne, notamment la journée du 5 octobre 2017.

6.2 Engagement envers la politique régionale de développement social pour la région de Laval - Vision du centre-ville de Laval de la Chambre de commerce et d'industrie de Laval

Le directeur général explique aux administrateurs que cette politique représente une première au Québec. Elle est unique et représente un engagement concret de la Ville de Laval. Il ajoute d'ailleurs que quelques administrateurs y ont participé de près ou de loin au sein de leur organisation respective. Les documents sont disponibles sur le site de la Ville de Laval.

CONSIDÉRANT qu'une démarche d'élaboration de la Politique de développement social de Laval (PRDS) initié par la Ville de Laval et CIUSS de Laval a débuté en mai 2016;

CONSIDÉRANT les résultats de cette démarche formulés en propositions d'une vision, de valeurs et principes, d'orientations, d'objectifs et de gouvernance pour la future la Politique de développement social de Laval;

CONSIDÉRANT la nécessité de favoriser le développement de quartiers à échelle humaine contribuant au mieux-être des personnes.

CONSIDÉRANT la nécessité de reconnaître et développer la capacité d'agir des personnes;

CONSIDÉRANT la nécessité de soutenir l'intégration et l'inclusion des personnes en situation de vulnérabilité;

CONSIDÉRANT la nécessité de stimuler la vitalité sociale et le développement économique socialement responsable;

CONSIDÉRANT la nécessité de stimuler la création de milieux de vie sécuritaires et favorable à la santé et au bien-être des personnes.

CONSIDÉRANT la nécessité de s'assurer de l'harmonisation des politiques publiques dans le but d'actualiser la PRDS

Il est proposé par : M. Étienne Rouleau

Appuyé par : M. Jean-Philippe Martin

DE CONFIRMER L'ENGAGEMENT du Collège Montmorency à reconnaître l'importance de la Politique régionale de développement social pour la région de Laval et s'engage ainsi à collaborer, dans le cadre de sa mission et de son plan d'action, aux travaux et objectifs de la politique.

6.3 Mise en œuvre de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes

La directrice des études explique aux administrateurs que dans le cadre de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes, la Direction des études n'envisage aucune évaluation au cours de l'année 2017-2018 et présente les différents objectifs suivants :

- 1) travaux d'élaboration du Ministère pour quatre programmes
- 2) travaux d'élaboration pour deux nouveaux programmes
- 3) poursuite des travaux de révision amorcés pour deux programmes

6.4 Attestation d'études collégiales (AEC)

La directrice des études souligne aux administrateurs que lors de la cérémonie de fin d'études, en mai dernier, il y avait une grande présence d'étudiants ayant terminé des AEC.

6.5 Calendrier scolaire 2017-2018

La directrice des études resoumet la modification qui a été ajoutée au calendrier scolaire 2017-2018, notamment quant à la journée pédagogique du 4 octobre, la journée du 5 octobre qui sera allouée à la révision du Plan stratégique et la journée du 6 octobre qui sera une journée de rattrapage.

6.6 Bilan annuel de la Commission des études 2016-2017

La directrice des études explique que ce bilan comprend l'ensemble des programmes qui ont été évalués. Elle ajoute que le bilan de la commission des études donne une idée de tous les travaux qui ont lieu lors de la Commission des études 2016-2017. À cet effet, un administrateur se questionne à savoir s'il y a eu des admissions quant aux deux nouveaux programmes. La directrice des études lui explique que ces programmes seront offerts à compter de l'automne 2018.

La Commission des études a tenu six réunions régulières et deux réunions extraordinaires.

1. **ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU COLLÈGE : GRILLES DE COURS DES PROGRAMMES DE DEC POUR 2017-2018**

La Commission des études a recommandé au Conseil d'administration les modifications de grilles suivantes :

- Sciences de la nature (200.B0)
- Technologie de l'architecture (221.A0)
- Modifications mineures dans les programmes suivants :
 - Techniques de physiothérapie (144.A0)
 - Technologie du génie civil (221.B0)

Les grilles de cours des autres programmes ont été reconduites.

2. **PROGRAMMES D'ÉTUDES**

○ ÉVALUATION DE PROGRAMME

La Commission des études a recommandé au Conseil d'administration l'adoption du rapport d'évaluation du programme d'études collégiales suivant :

- Techniques de muséologie (570.B0)

○ RÉVISION DE PROGRAMME

La Commission des études a recommandé au Conseil d'administration l'adoption du plan de formation du programme d'études collégiales suivant :

- Technologie de l'architecture (221.A0)

○ MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

La Commission des études a été informée qu'aucun programme ne ferait l'objet d'une évaluation pour l'année 2017-2018, étant donné les divers travaux en cours et ceux à venir du Ministère.

○ APPLICATION DE PROGRAMMES (AEC)

La Commission des études a recommandé au Conseil d'administration l'adoption des attestations d'études collégiales suivantes :

- Inspection en bâtiment (EEC.2J) - modifications
- Troubles de spectre de l'autisme (JNC.1H-2017) – révision

3. CALENDRIER SCOLAIRE 2017-2018

La Commission des études a recommandé au Conseil d'administration l'adoption du calendrier scolaire 2017-2018.

4. POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

La Commission des études a entendu les demandes de modifications pour les Règles relatives à l'admission 2017-2018 à deux reprises (janvier et mars); elle a recommandé au Conseil d'administration une première série de modifications et elle s'est abstenue de recommander la deuxième, indiquant ainsi son désaccord avec le rabaissement des préalables en mathématiques.

La Commission des études a recommandé au Conseil d'administration l'adoption du Règlement portant sur les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles auprès des étudiantes et des étudiants au Collège Montmorency (numéro 17).

5. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

La Commission des études a recommandé au Conseil d'administration l'adoption du Plan de réussite 2016-2022.

Les membres du corps professoral de la Commission des études se sont dissociés du processus d'évaluation des mécanismes d'assurance qualité du Collège. Le Conseil d'administration a adopté le rapport d'autoévaluation du système d'assurance qualité.

La Commission des études a recommandé au Conseil d'administration l'adoption de la nouvelle composition du Comité d'éthique de la recherche à la suite du départ de l'un des membres et de la nomination d'une personne qui lui succède.

6. JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

La journée pédagogique du 5 octobre 2016 avait pour thème « Chercher au Collégial » pour laquelle la participation fut autour d'une centaine de personnes à la conférence et au panel, mais légèrement moindre aux ateliers.

La journée pédagogique du 19 janvier 2017 a été dédiée au Plan de la réussite.

7. SUJETS DIVERS

- Échanges sur le rôle de la Commission des études
- Carte des programmes
- Consultation sur l'enseignement supérieur
- Admission universitaire 2015
- Projets de recherche
- Mesures de sécurité, mesures de prévention et mesures de soutien en cas d'agression sexuelle
- Travaux du sous-comité de la formation générale
- Travaux du sous-comité de la journée pédagogique
- Travaux du Groupe de réflexion sur la réussite

8. DOSSIERS REPORTÉS À LA PROCHAINE ANNÉE 2017-2018

- Poursuite de la révision du programme technique de tourisme (414.A0)
- Politique interculturelle
- Activités internationales
- Suivi du Rapport d'évaluation de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

CA16/17-331.7/
CORRESPONDANCE
ET COMMUNICATIONS
ÉCRITES

CA16/17-331.8/
VARIA

6.7 Rapport annuel des départements 2016-2017

La directrice des études explique aux administrateurs que le processus vient de se finaliser, la contribution au niveau professoral, au niveau des projets, l'ATE, il y a des beaucoup exemples de projets au sein des départements. Chaque département y a mis du sien.

6.8 Rétrospective des bourses et des prix 2016-2017

Le directeur des affaires étudiantes et des relations avec la communauté explique aux administrateurs que le document présenté fait mention des différents prix et distinctions qu'ont gagnés les étudiants du Collège. Il ajoute que l'on peut y constater comment les jeunes du Collège performant et réussissent de mieux en mieux. À cet effet, il présente également aux administrateurs les différentes statistiques quant à la réussite académique et quant aux mentions au bulletin. Il souligne aussi au passage les belles réalisations des équipes de basket-ball féminin et masculin.

7. Correspondance et communications écrites

N/A

8. Varia

Motion de remerciement et de félicitations au président du Conseil d'administration.

CONSIDÉRANT que monsieur Robin Blanchet a œuvré au sein du Conseil d'administration du Collège Montmorency pendant plusieurs années.

CONSIDÉRANT son implication, sa contribution ainsi que le travail remarquable qu'il a faits au sein du Conseil d'administration pendant plusieurs années.

Il est proposé par : M. Hervé Pilon

Appuyé par : Mme Roxanne Cléroux

DE GRANDEMENT REMERCIER monsieur Robin Blanchet pour son engagement au Conseil d'administration du Collège Montmorency au cours des dernières années.

Le directeur général souligne aussi le départ de la secrétaire générale ainsi que celui des étudiants qui siègent pour des mandats d'un an et les remercie grandement pour leur implication et leur travail.

LA SÉANCE EST LEVÉE



Robin Blanchet
Président



Nicole Barezi
Secrétaire